

RÉPUBLIQUE FRANCAISE  
Commune d'Oullins  
Métropole de Lyon

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**N° 20160630\_1 du 30 juin 2016**

Direction des Finances

---

L'an deux mille seize le trente juin , à 19 h 00.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 23 juin 2016, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur François-Noël BUFFET, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Danielle KESSLER.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de conseillers municipaux présents : 34

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 1

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

### PRÉSENTS :

François-Noël BUFFET - Gilles LAVACHE - Clotilde POUZERGUE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Louis PROTON - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Bruno GENTILINI - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Philippe SOUCHON - Philippe LOCATELLI - Sandrine GUILLEMIN - Blandine BOUNIOL - Bertrand SEGRETAINE - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Anne NEQUECAUR-CHUBURU - Alain GODARD - Jérémy BLOT - Bertrand MANTELET

### ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Sandrine HALLONET-VAISMAN pouvoir à Louis PROTON

### **Objet : Attribution de crédits non affectés**

---

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines et affaires générales du 21/06/2016

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation du budget primitif 2016, des enveloppes de subventions non affectées, qualifiées de « crédits non affectés » ont été votées.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'attribution de ces crédits selon les tableaux suivants :

<b>IMPUTATION CONCERNEE</b>	<b>LIBELLE</b>
Fonction 415 Article 6574	Secteur sport – soutien aux clubs

<b>DESTINATAIRE</b>	<b>OBJET DE LA SUBVENTION</b>	<b>MONTANT</b>
P.L.O Patronage Laïque Oullins	Section « Natation Synchronisée ». Aide à la participation de 3 nageuses aux championnats d'Europe « Maître » du 25 au 29 mai 2016 à Londres.	<b>350,00 €</b>
P.L.O Patronage Laïque Oullins	Section « Trampoline-Gym ». Aide à la participation de compétiteurs à la finale nationale de trampoline des 4 et 5 juin 2016 à Rungis (94).	<b>398,00 €</b>
P.L.O Patronage Laïque Oullins	Section « Trampoline-Gym ». Aide à la participation de 6 compétiteurs à la finale du championnat de France « Moins de 11 ans » de trampoline le 21 mai 2016 à Plaisir (78).	<b>168,00 €</b>
P.L.O Patronage Laïque Oullins	Section « Twirling Bâton ». Aide à l'organisation du « Grand Prix de la Ville d'Oullins » le 1er mai 2016 à Oullins.	<b>550,00 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>1 466,00 €</b>

<b>IMPUTATION CONCERNEE</b>	<b>LIBELLE</b>
Fonction 213 Article 6574	Secteur Education – sorties pédagogiques

<b>DESTINATAIRE</b>	<b>OBJET DE LA SUBVENTION</b>	<b>MONTANT</b>
Ecole primaire JEAN MACE	Séjour sans nuitée le 19 mai 2016 à Lyon Activité : Sortie de fin d'année, découverte du Vieux Lyon – 35 élèves	<b>170,45 €</b>
Ecole primaire JEAN MACE	Séjour sans nuitée le 12 mai 2016 à la ferme de Saint Laurent de Chamousset Activité : Sortie de fin d'année, autour du monde rural – 52 élèves	<b>253,24 €</b>
Ecole primaire JEAN MACE	Séjour sans nuitée le 26 mai 2016 à Lyon Activité : Sortie de fin d'année – 53 élèves	<b>258,11 €</b>
Ecole primaire JEAN MACE	Séjour sans nuitée le 19 mai 2016 à la ferme de Saint Laurent de Chamousset Activité : Sortie de fin d'année, autour du monde rural – 54 élèves	<b>262,98 €</b>

Ecole élémentaire DU GOLF	Séjour avec nuitées du 27 au 29 avril 2016 au Bessat (42) Activité : Séjour sciences – 198 élèves	<b>1526,58 €</b>
Ecole primaire LA SAULAIE	Séjour sans nuitée les 24 et 31 mai 2016 à la ferme de Fleurieux sur l'Arbresle Activité : Visite de la ferme pédagogique – 77 élèves	<b>374,99 €</b>
Ecole primaire LA SAULAIE	Séjour sans nuitée le 7 juin 2016 au parc animalier de Peaugres Activité : Visite du parc suite au projet nature– 47 élèves	<b>228,89 €</b>
Ecole primaire LA GLACIERE	Séjour sans nuitée le 14 juin 2016 à Affoux Activité : Ferme pédagogique – 50 élèves	<b>243,50 €</b>
Ecole primaire LA GLACIERE	Séjour sans nuitée le 9 juin 2016 à Yzeron Activité : Accrobranche – 54 élèves	<b>262,98 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 581,72 €</b>

<b>IMPUTATION CONCERNEE</b>	<b>LIBELLE</b>
Fonction 415 Article 6574	Secteur échanges associatifs et scolaires jumelages

<b>DESTINATAIRE</b>	<b>OBJET DE LA SUBVENTION</b>	<b>MONTANT</b>
Collège Pierre Brossolette	Réception de NÜRTINGEN du 9 au 17 novembre 2015	<b>642,28 €</b>
Centre scolaire Saint Thomas d'Aquin-Véritas	Réception de MADRID du 9 au 20 mars 2016	<b>1115,89 €</b>
Centre scolaire Saint Thomas d'Aquin-Véritas	Réception de Bologne du 4 au 11 mars 2016	<b>726,37</b>
Collège Notre Dame du Bon Conseil	Réception de LUBIANA du 1 <sup>er</sup> au 4 avril 2016	<b>410,49 €</b>
Centre scolaire Saint Thomas d'Aquin-Véritas	Réception de NÜRTINGEN du 25 avril au 3 mai 2016	<b>926,32 €</b>
Centre scolaire Saint Thomas d'Aquin-Véritas	Réception de PYRGOS DEPART : février 2016	<b>500,00 €</b>
APO	Réception de Briefmarkenfreunde du 13 au 16 mai 2016	<b>216,00 €</b>

Chœur Prélude	Réception de Corale Valle dei Fiori du 13 au 16 mai 2016	<b>972,00 €</b>
MJC	Réception de GARS du 13 au 16 mai 2016	<b>72,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 581,35 €</b>

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

Abstention(s) :

Adrienne DEGRANGE

Madame Adrienne DEGRANGE s'abstient en raison de sa qualité de membre de l'association Chœur Prélude

**APPROUVE** l'affectation des crédits réservés pour un montant total de 10 629,07 € telle que détaillée ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions concernées.

**PRECISE** que les crédits sont prévus au budget 2016, au chapitre 65.

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :	
Transmission en préfecture le :	/ /
Affichage :	
du	/ / au / /
Le Maire, François-Noël BUFFET	

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS**  
**L'an deux mille seize le trente juin**  
**Pour extrait certifié conforme,**  
**Le Maire,**  
**François-Noël BUFFET**

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).*